



Unedic : Financer par l'activité

Les Créateurs d'emplois et de richesses de France (Cerf) s'opposent à une "*fiscalisation, même partielle, d'une partie du financement de l'assurance-chômage*".

Les entrepreneurs qui n'ont droit à aucune indemnisation en cas de perte d'activité n'ont pas à payer !

Les TPE et PME de France demandent que l'activité demeure la seule source de financement tant de l'assurance-chômage, que de la solidarité (sécurité sociale, retraites...).

Pour cela, il est nécessaire que l'Etat cesse de faire peser sur les entreprises et les salariés le poids de ses déficits et contribue à **rendre à la France les moyens de redevenir actrice de sa propre croissance.**

Le système de solidarité à la française ne peut tirer sa pérennité que de la performance de son économie et donc des entreprises et des femmes et des hommes qui en sont les acteurs.

Il faut rendre à ces derniers les moyens de leur action et rétribuer justement leur travail.

Le Cerf prône l'augmentation des revenus des travailleurs, la suppression de l'entrave au travail et à l'activité induite par l'actuelle loi sur les 35 heures.

Le Cerf rappelle sa proposition :

- **suppression des charges sociales du salarié de 35 à 40 heures travaillées,**
- **non soumission à l'impôt du revenu de 35 à 40 heures travaillées¹,**
- **affectation des charges sociales patronales de 35 à 40 heures, aux caisses de solidarité des personnes âgées.**

¹ Par crédit d'impôt